



**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SEPTEMBRE 2004 EFFECTUÉE PAR
TRANSPORTS CANADA SUR LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ
DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES DU CANADA**

CONTEXTE

Le Programme canadien de protection des occupants (PCPO 2010) est un volet important de Vision sécurité routière 2010 — un partenariat ambitieux destiné à doter le Canada des routes les plus sûres au monde et approuvé par les ministres des Transports des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Programme canadien de protection des occupants a pour objectif de généraliser le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation convenable des dispositifs de retenue pour enfant pour atteindre un taux de 95 p. 100 chez tous les occupants des véhicules automobiles. Transports Canada participe à ce programme de surveillance du port de la ceinture de sécurité en effectuant des enquêtes par observation.

En septembre 2004, Transports Canada a effectué une enquête par observation sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales du Canada. Cette enquête était la deuxième réalisée au Canada, bien qu'elle comporte certaines différences avec celle de 2002 sur le plan de la conception.

MÉTHODE

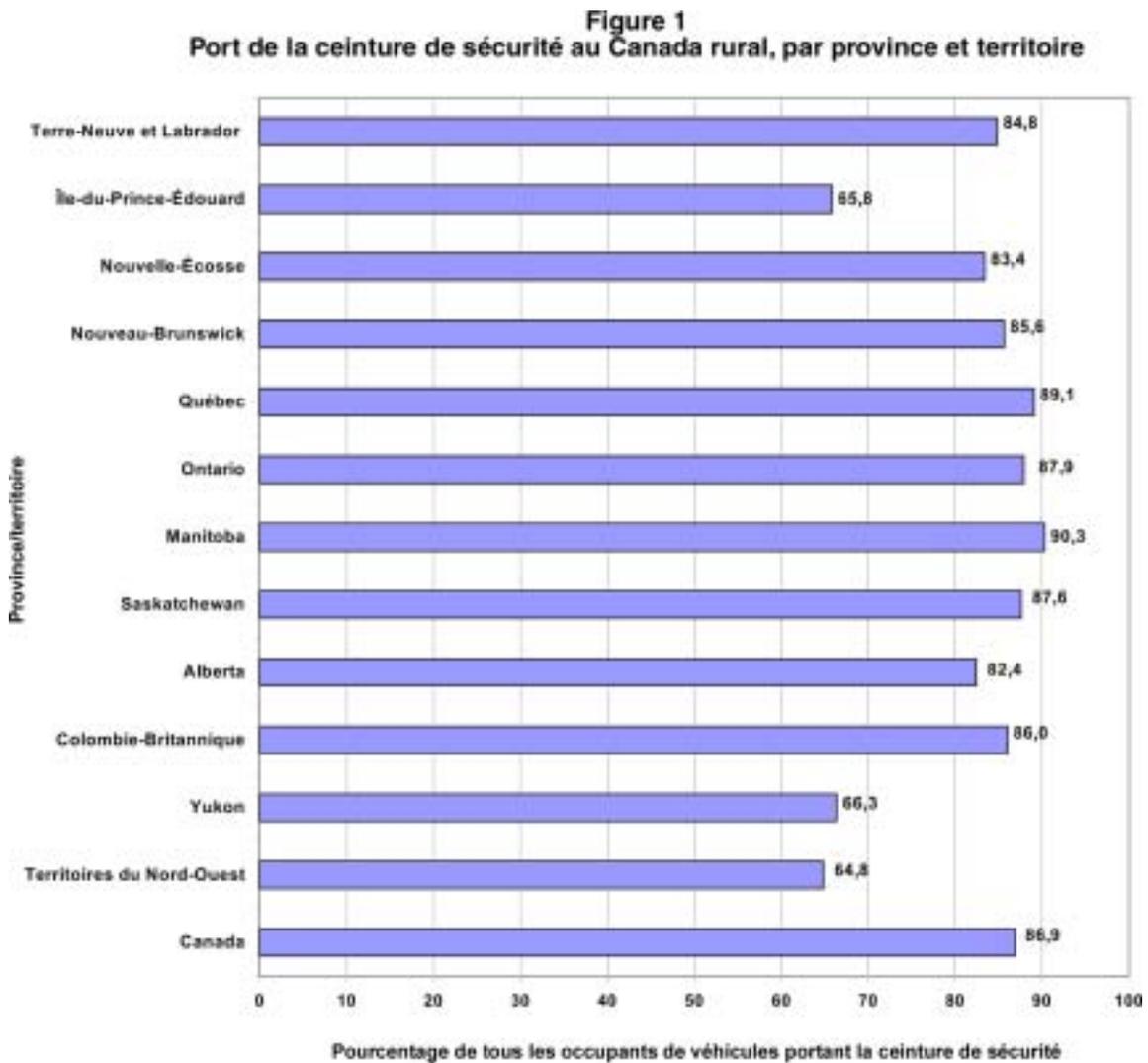
Le Canada rural est défini comme suit : les villes et villages dont la population se situe entre 1 000 et 10 000 personnes et qui n'appartiennent pas à une région métropolitaine de recensement ou à une agglomération de recensement¹. L'enquête ciblait tous les occupants des véhicules légers soit les voitures de tourisme, les camionnettes, les mini-fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport (VUS). L'enquête, réalisée entre le 22 et le 28 septembre, portait sur 252 sites. Chaque période d'observation d'une durée de deux heures avait lieu le jour, entre 6 h 30 et 19 h 30. Un total de 39 769 véhicules et 58 743 occupants ont été observés durant l'enquête.

¹ Plus précisément, la définition utilisée dans cette enquête comprend également les villes et villages dont la population est supérieure à 10 000 personnes, mais qui ne sont pas considérés comme une agglomération de recensement.

POINTS SAILLANTS

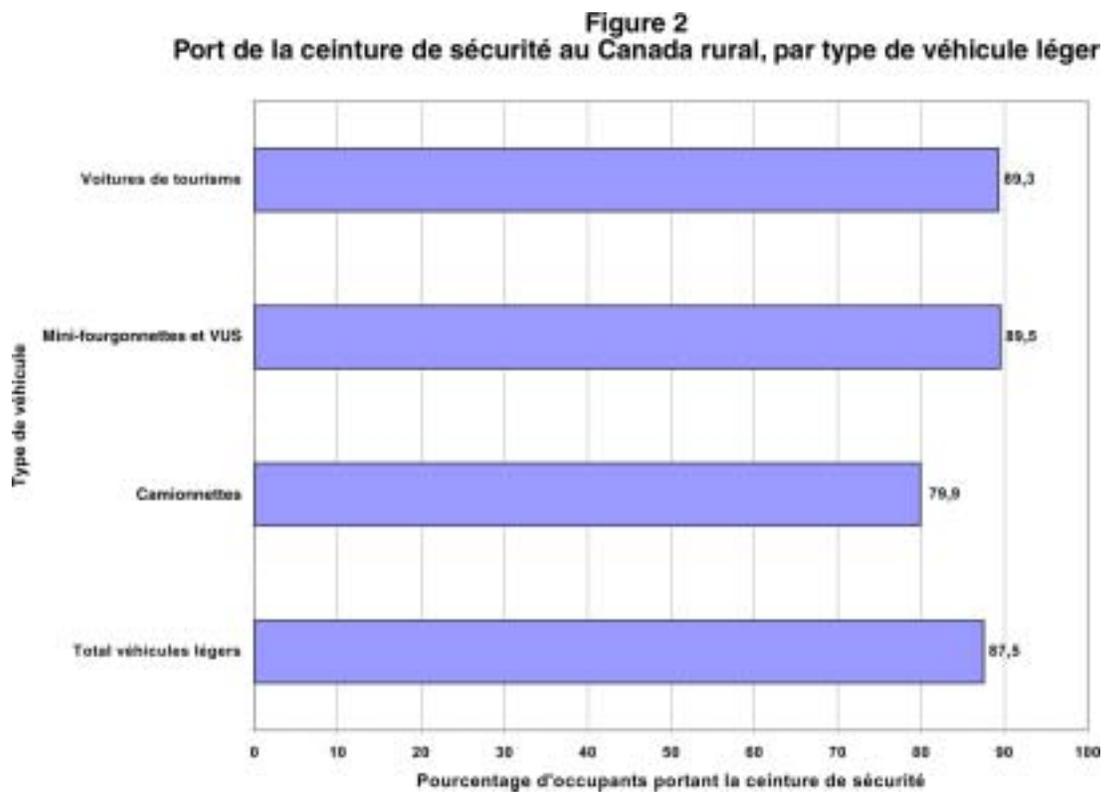
Port de la ceinture de sécurité par tous les occupants, par province et territoire

- La figure 1 illustre qu'environ 86,9 p. 100 ($\pm 0,7$ p. 100) des occupants des véhicules légers portent la ceinture de sécurité. Les provinces suivantes montrent des taux équivalents ou supérieurs à la moyenne nationale : Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan. Les provinces suivantes montrent des taux inférieurs à la moyenne nationale : Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Alberta, Colombie-Britannique et deux des trois territoires. Aucune donnée n'a été recueillie au Nunavut en 2004.



Port de la ceinture de sécurité par tous les occupants, par type de véhicule léger

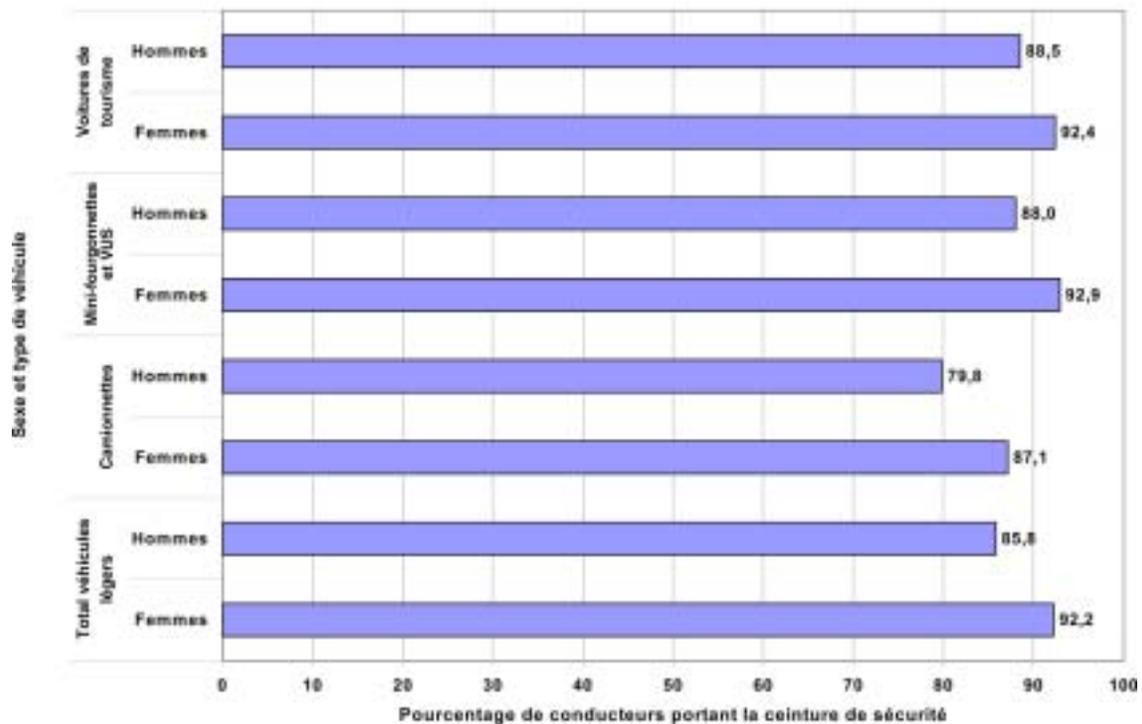
- Des véhicules observés dans le cadre de l'enquête, 51,6 p. 100 étaient des voitures de tourisme, 22,1 p. 100 des mini-fourgonnettes et des VUS et 26,3 p. 100 des camionnettes.
- La figure 2 illustre des taux de port de la ceinture de sécurité beaucoup plus faibles chez les occupants des camionnettes (79,9 p. 100) que chez ceux des voitures de tourisme (89,3 p. 100) et des mini-fourgonnettes et VUS (89,5 p. 100). Plus particulièrement, les taux étaient de 90,1 p. 100 pour les conducteurs de véhicules de tourisme, 89,8 p. 100 pour les conducteurs de mini-fourgonnettes et VUS et de 80,7 p. 100 pour les conducteurs de camionnettes.



Port de la ceinture de sécurité, par sexe des conducteurs et par type de véhicule

- La figure 3 illustre que plus de femmes (92,2 p. 100) que d'hommes (85,8 p. 100) portent la ceinture de sécurité.
- Le port plus élevé de la ceinture de sécurité chez les femmes est très uniforme pour les trois types de véhicules. La différence varie de 4,9 points de pourcentage pour les mini-fourgonnettes et VUS (92,9 p. 100 pour les femmes et 88,0 p. 100 pour les hommes) à 7,3 points pour les camionnettes (87,1 p. 100 pour les femmes et 79,8 p. 100 pour les hommes).
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que le taux plus élevé de port de la ceinture de sécurité chez les femmes est généralement uniforme d'une province et d'un territoire à l'autre, à l'exception du Yukon où il est de 64,9 p. 100 pour les femmes et de 65,9 p. 100 pour les hommes. La différence varie de 5,1 points de pourcentage en Nouvelle-Écosse (92,6 p. 100 pour les femmes et 87,5 p. 100 pour les hommes) à 26,7 points à l'Île-du-Prince-Édouard (85,7 p. 100 pour les femmes et 59,0 p. 100 pour les hommes).

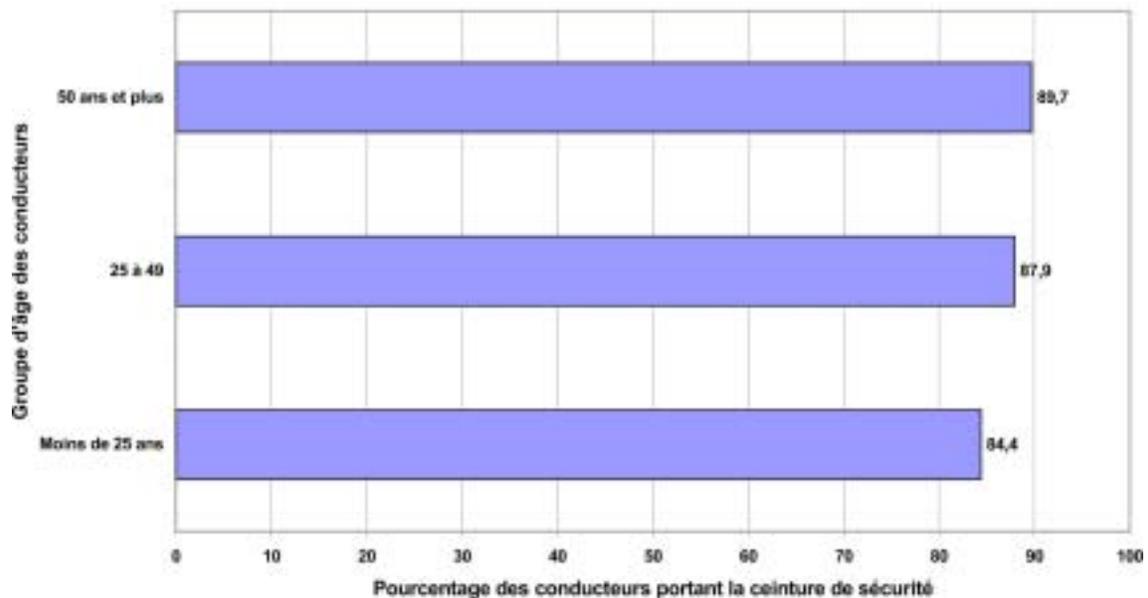
Figure 3
Port de la ceinture de sécurité au Canada rural, par sexe du conducteur et par type de véhicule



Port de la ceinture de sécurité, par groupe d'âge des conducteurs

- La figure 4 illustre que la proportion de conducteurs qui portent la ceinture de sécurité augmente en fonction des groupes d'âge : de 84,4 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans à 87,9 p. 100 chez les conducteurs âgés entre 25 et 49 ans et à 89,7 p. 100 chez les conducteurs âgés de 50 ans et plus.
- D'autres données recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que l'augmentation du taux de port de la ceinture de sécurité en fonction de l'âge est généralement uniforme pour les trois types de véhicule :
 - o Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de voitures de tourisme âgés de 50 ans et plus est de 92,1 p. 100 (comparativement à 86,0 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans et à 90,1 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans).
 - o Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de mini-fourgonnettes et VUS âgés de 50 ans et plus est de 90,6 p. 100 (comparativement à 86,0 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans et à 89,8 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans).
 - o Le taux de port de la ceinture de sécurité chez les conducteurs de camionnettes âgés de 50 ans et plus est de 83,2 p. 100 (comparativement à 75,1 p. 100 chez les conducteurs âgés de moins de 25 ans et à 80,6 p. 100 chez les conducteurs âgés de 25 à 49 ans).

Figure 4
Port de la ceinture de sécurité au Canada rural,
par groupe d'âge des conducteurs



Comparaison des résultats des enquêtes 2002 et 2004 relatives aux collectivités rurales

- L'enquête de 2002 sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales ne portait que sur les occupants du siège avant, tandis que celle de 2004 visait tous les occupants. C'est pourquoi la comparaison qui suit *ne porte que sur les occupants du siège avant*.
- L'enquête de 2004 a été réalisée dans des collectivités de 69 régions géographiques, alors que celle de 2002 ne portait que sur 63 régions.
- Les collectivités dont la population est supérieure à 10 000 personnes mais qui ne sont pas considérées comme des agglomérations de recensement ont été incluses dans l'enquête de 2004.
- Certaines strates de population ont été regroupées.
- Les taux de chaque année ont un intervalle de confiance sous-jacent. Dans les provinces/territoires où les intervalles de confiance se chevauchent, on considère que le taux n'a pas changé. Dans les provinces/territoires où les intervalles de confiance ne se chevauchent pas du tout, on considère que le taux a changé, tel qu'indiqué en caractère gras dans le tableau ci-dessous.

| Provinces/territoires | 2002 | 2004 |
|-----------------------------------|--------|---------------|
| Terre-Neuve-et-Labrador | 86,3 % | 85,0 % |
| Île-du-Prince-Édouard | 76,7 % | 66,3 % |
| Nouvelle-Écosse | 90,5 % | 83,6 % |
| Nouveau-Brunswick | 90,6 % | 86,5 % |
| Québec | 91,2 % | 89,3 % |
| Ontario | 85,1 % | 87,9 % |
| Manitoba | 80,8 % | 91,3 % |
| Saskatchewan | 85,7 % | 88,3 % |
| Alberta | 77,3 % | 82,5 % |
| Colombie-Britannique | 79,7 % | 86,3 % |
| Yukon | 53,9 % | 65,9 % |
| Territoires du Nord-Ouest | 77,1 % | 66,4 % |
| Nunavut | 22,9 % | S/O |
| Collectivités rurales canadiennes | 85,0 % | 87,1 % |

CONCLUSION

Vision sécurité routière 2010 a fixé comme objectif une réduction de 30 p. 100 du nombre annuel moyen d'usagers de la route qui meurent ou qui subissent des blessures graves durant la période 2008–2010 comparativement à la période 1996–2001. Les sous-cibles comprennent une réduction des pertes de vies humaines causées par la non-utilisation d'un dispositif de retenue et une diminution du nombre de pertes de vies humaines résultant de collisions sur le système routier rural.

L'enquête réalisée sur le port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales résumée dans le présent document représente une des nombreuses importantes initiatives de Vision sécurité routière 2010 entreprises par le Groupe de travail sur le Programme canadien de protection des occupants (PCPO 2010). Les résultats de cette enquête aideront à élaborer une analyse de cas relative à l'adoption de mesures visant à respecter l'objectif fixé par PCPO 2010, qui est d'augmenter les taux de port de la ceinture de sécurité dans les collectivités rurales canadiennes de 86,9 p. 100 à 95 p. 100 d'ici 2010.

À l'automne 2005, Transports Canada prévoit réaliser une enquête sur les collectivités urbaines et leurs zones rurales limitrophes pour compléter l'enquête de 2004 relative aux collectivités rurales.

La présente publication est préparée par la Direction de la sécurité routière et de la réglementation automobile. Elle peut être reproduite sans permission, pour autant qu'elle serve à des fins d'étude, de recherche, de critique ou d'analyses privées ou pour un compte rendu dans la presse, et que la source soit mentionnée intégralement.

Pour en connaître davantage sur les programmes et projets nationaux en matière de sécurité routière, communiquez avec Transports Canada par téléphone au **1 800 333-0371** ou au **(613) 998-8616** dans la région de la Capitale nationale, ou par courriel à : **securiteroutiere@tc.gc.ca**.

Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse suivante : Direction de la sécurité routière et de la réglementation automobile
Transports Canada, ASF
330, rue Sparks
Place de Ville, Tour C
Ottawa, ON K1A 0N5

ou consultez notre site Web à : **www.tc.gc.ca/securiteroutiere**.